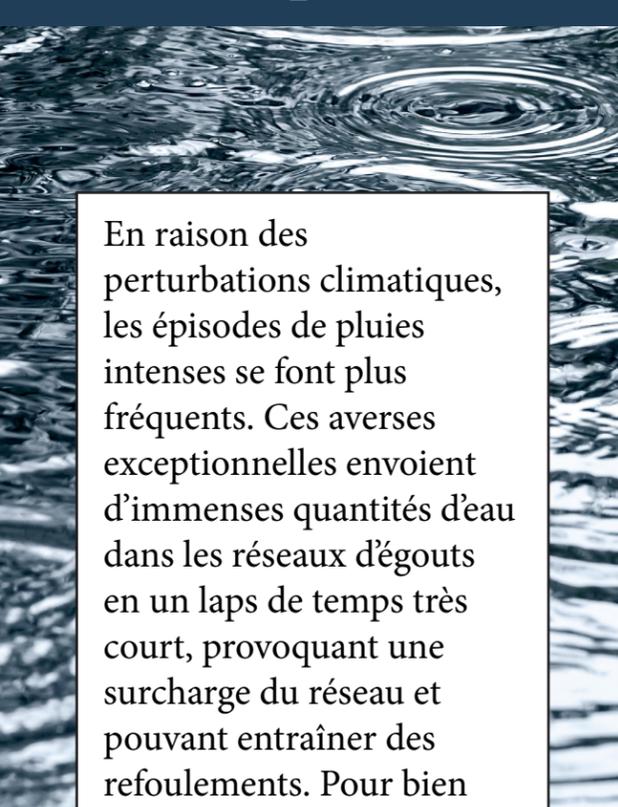




Comment bien protéger ma résidence des fortes pluies?



En raison des perturbations climatiques, les épisodes de pluies intenses se font plus fréquents. Ces averses exceptionnelles envoient d'immenses quantités d'eau dans les réseaux d'égouts en un laps de temps très court, provoquant une surcharge du réseau et pouvant entraîner des refoulements. Pour bien protéger votre résidence, nous vous avons préparé quelques conseils et bonnes pratiques à adopter dès maintenant.

Conçu principalement dans les années 1950, le réseau d'égouts de la Ville est un réseau unitaire, c'est-à-dire combiné. Ce réseau gère à la fois les eaux de pluie et les eaux usées. Les eaux contenues dans le réseau d'égouts de Mont-Royal se déversent par la suite dans le réseau de l'agglomération de Montréal.

Aujourd'hui, aucun réseau municipal ne peut faire face seul aux pluies torrentielles devenues courantes. C'est pourquoi il est important de prendre de bonnes mesures en protégeant adéquatement votre résidence et en la conformant aux règlements municipaux, notamment au chapitre III, du Code de construction du Québec - actuellement en vigueur.

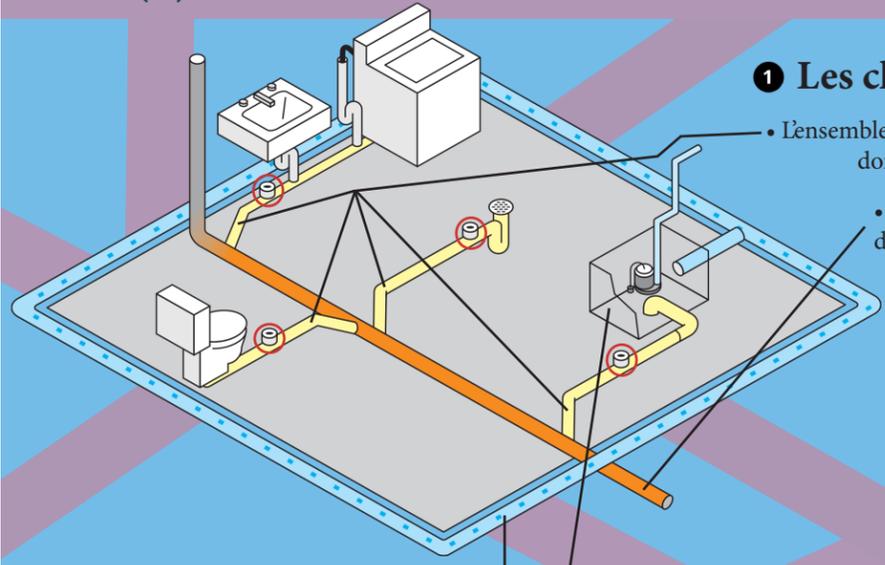
Plusieurs résidents affectés par des dégâts d'eau se demandent pourquoi les maisons voisines ont été épargnées. La pose de clapets antiretour sur chaque branchement secondaire est un excellent début, mais ce n'est pas tout. Les eaux de pluie proviennent de vos gouttières, de vos drains français et du ruissellement de votre terrain et de la chaussée.

Le remplacement de votre collecteur d'égout principal n'est pas la solution au problème de refoulement.

Procédez d'abord à une inspection adéquate de toutes vos installations et vérifiez les six (6) éléments clés à examiner avec un professionnel.

N'oubliez pas qu'il faut faire inspecter et entretenir minimalement, une (1) fois par année, vos clapets antiretour par un professionnel membre de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ).

Six (6) éléments clés à examiner avec un professionnel

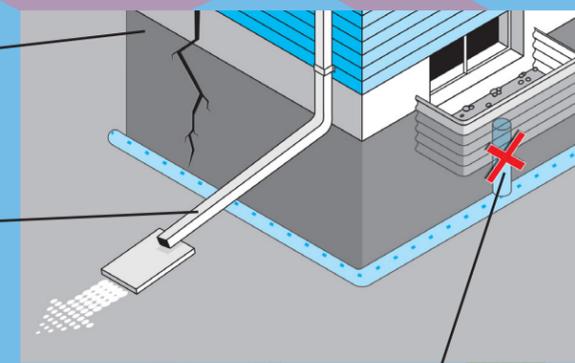


1 Les clapets antiretour

- L'ensemble des lignes secondaires doivent être protégées.
- Le collecteur principal doit être libre de clapets.
- Les clapets et leurs accessoires doivent être en bon état, installés adéquatement, accessibles et bien nettoyés.

2 Les drains français

- Les drains français ne doivent pas être connectés directement au collecteur principal.
- L'eau des drains français doit être renvoyée vers une fosse de retenue, et celle-ci doit aussi être munie d'un clapet antiretour ainsi que d'une ligne de renvoi vers le terrain.

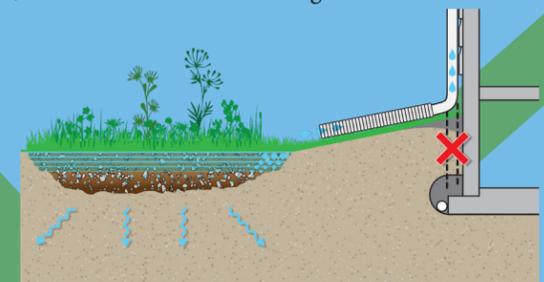


3 Les fondations

- Les fondations doivent être étanches.
- Absence de fissures.

4 Les gouttières

- Les gouttières doivent être déconnectées du collecteur principal et/ou des drains français. (Interdit en vertu du Règlement n° 2008-47 de la CMM).
- L'eau des gouttières ne doit pas être acheminée directement aux conduites d'égouts principales de la Ville.
- L'eau des gouttières doit être acheminée vers le terrain à 1,5 m des fondations vers la végétation.

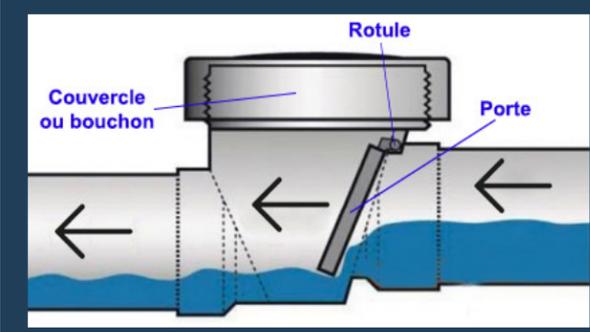


5 Les margelles

- Pour les fenêtres situées sous le niveau du sol, une margelle devrait constituer une barrière aux eaux de surface, et un lit de pierres qui assurera l'écoulement au pied de la fenêtre elle-même.
- La margelle doit descendre jusqu'au remblai du drain français mais ne peut être connectée directement au drain français et/ou au collecteur principal.

6 Le terrain

- L'aménagement de l'ensemble de votre terrain doit prévoir des pentes adéquates pour assurer un bon drainage.
- Il faut limiter les surfaces imperméables sur votre terrain.
- Il est interdit d'envoyer vos eaux de surfaces vers les terrains des propriétés avoisinantes.



Des questions importantes à se poser concernant les clapets antiretour

De quel type de clapet antiretour est dotée ma maison?

Type	Mode de fonctionnement	Mode de fonctionnement	
		Normal	Refoulement
Conventionnel	NF		
Compression	NO		

NO : Normalement ouvert
NF : Normalement fermé

- Où se trouvent les clapets antiretour dans ma maison?
- Est-ce qu'ils sont accessibles?
- De quel type de clapet antiretour est dotée ma maison?
- Est-ce que les bouchons des clapets sont conformes?
- Est-ce que le bouchon est présent (selon le type de clapet)?
- Est-ce que l'installation des bouchons est adéquate?
- Est-ce que les portes des clapets sont conformes?
- Est-ce que le joint de caoutchouc est présent sur les portes (selon le type de clapet)?
- Est-ce que les portes sont bien attachées et en bon état?

Pour plus d'informations sur le sujet, consultez la rubrique « Comment bien protéger ma résidence des fortes pluies? » dans la page « Égout et aqueduc » de la section « Voirie et entretien » du site Web de la Ville de Mont-Royal.

Utiliser ce code QR pour consulter les informations sur notre site Web.

Division Aménagement et développement du territoire
 urbanisme@ville.mont-royal.qc.ca
 514 734-3042